

PSY-ÉN

Une rentrée surréaliste... et des projets dangereux !

La rentrée 2024 s'est faite avec une ministre de l'Éducation nationale démissionnaire. Sa conférence de presse de rentrée ressemblait davantage à une conférence de sortie alors que les incertitudes concernant l'évolution du système éducatif sont majeures, pour les parents, mais aussi pour tous les personnels.

Certaines mesures, prévues dans le « Choc des savoirs » ont pu être gelées car les décrets n'étaient pas encore publiés : la réforme de la formation des enseignant-es, la modification du diplôme national du brevet (DNB), censé devenir le sésame de l'entrée au lycée, les nouveaux programmes de l'école primaire.

D'autres, largement repoussées par les personnels comme les groupes de niveaux, persistent, mais avec des périmètres et des contenus à géométrie variable.

MOBILISONS-NOUS POUR NOTRE MÉTIER ET LE SERVICE PUBLIC

Les missions des Psy-ÉN sont actuellement l'objet d'une attention soutenue de la part des parlementaires et de l'inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche. Depuis quelques années, le ministère veut dissocier psychologie et orientation, et ainsi transférer toujours plus de missions aux enseignant-es et CPE. Les Psy-ÉN ont pourtant toute leur place dans les questions de projection dans l'avenir et de quête d'identité.

Nous sommes confronté-es à la fois à une volonté d'externalisation et de privatisation, et à la poursuite du démantèlement des services publics. Le choix de renvoyer vers le secteur libéral l'accompagnement psychologique des jeunes ne peut qu'impacter le rôle des Psy-ÉN, réduit alors à l'évaluation des difficultés et des troubles psychologiques et à « l'adressage » vers des plateformes ou vers le dispositif « Mon soutien psy ».

Il en est de même du côté de l'orientation et de la découverte professionnelle conçus comme relevant du champ des Régions, des associations et de *start-up* en tous genres.

Le SNES-FSU et la FSU-SNUipp ont déjà marqué leur désaccord profond avec ces transformations en appelant les collègues à se mobiliser le 6 juin dernier. La FSU ne reste pas isolée et participe avec d'autres organisations syndicales (CGT, SUD) et des associations (Société Française de Psychologie et Fédération Française des Psychologues et de Psychologie) à des actions en direction des parlementaires pour bloquer ces projets délétères.

Il faut garder notre cap pour la défense de notre métier et sa revalorisation, collectivement et avec détermination ! ▼

Gwénaél Le Paih, secrétaire général adjoint
Géraldine Duriez, responsable de catégorie Psy-ÉN

SOMMAIRE

Avenir(s) : IA et numérique, le choix d'un accompagnement virtuel PAGE 2 - **Des référent-es, en veux-tu ? En voilà !** PAGE 3 - **Peut-on inscrire le rôle des Psy-ÉN dans l'École, indépendamment de ses finalités éducatives ?** PAGES 4-5 - **Responsabilité, déontologie et résistance collective** PAGE 6 - **Revaloriser encore et toujours, une urgence !** PAGE 7 - **Des ressources pour défendre notre conception du métier !** PAGE 8

AVENIR(S) : IA ET NUMÉRIQUE, LE CHOIX D'UN ACCOMPAGNEMENT VIRTUEL

Alors qu'une partie des missions des Psy-ÉN sur l'orientation est transférée aux enseignant-es, le positionnement de l'ONISEP écarte leur rôle et devient producteur, prescripteur et formateur en bonnes pratiques d'« accompagnement à l'orientation ».

DES COMPÉTENCES À S'ORIENTER DÈS LE COLLÈGE

L'ONISEP promeut le programme *Avenir(s)* qui « a pour ambition d'initier chacun à la compétence à s'orienter et à se réorienter tout au long de la vie, de façon à anticiper, plutôt que de subir l'évolution des métiers et de l'emploi ». Ne s'appuyant aucunement sur des travaux en psychologie ou en sociologie, la notion de « compétences à s'orienter » fonde son « idéologie » sur les recommandations de l'Union européenne dont l'objectif est de faire sortir l'orientation du champ scolaire pour la rapprocher du monde de l'entreprise*.

Sur la plateforme *Avenir(s)*, après consultation de l'« espace » de chaque élève, les professeur-es principaux et principales pourront suggérer de nouveaux métiers ou domaines d'activités aux élèves ; les Régions pourront alimenter la plateforme et renvoyer vers des officines externes.

FORMATAGE ET TRAÇABILITÉ À TOUS LES ÉTAGES

Dans une logique interministérielle, la plateforme *Avenir(s)* devra mettre en interconnexion jusqu'en 2030 les différents référentiels du collège, du lycée, de l'enseignement supérieur avec ceux de France travail et du ROME 4.0 (Répertoire opérationnel des métiers et des emplois). Traçabilité garantie ! Les portfolios des élèves et étudiant-es seront donc portables vers le passeport de compétences du ministère du Travail !

Cette traçabilité du collège à France travail doit nous interroger en tant que psychologue. Quel usage sera-t-il fait de ce passeport numérique, nouveau livret « ouvrier » qu'il faudra présenter à chacune de ses démarches, entretiens d'embauche ? Ne risque-t-il pas d'être

LA CONSTRUCTION DE L'IDENTITÉ, ET L'IMPORTANCE DES BIAIS SOCIAUX ET DE GENRE SONT EXCLUS DU LOGICIEL UTILISÉ.

leur incompétence et de leur échec.

L'ONISEP met en avant l'étroite interaction du numérique et de l'accompagnement humain avec des parcours guidés par l'intelligence artificielle et, en permanence, un recours possible aux conseiller-es de « *Mon orientation en ligne* ».

Mais la complexité des projets d'avenir à l'adolescence, leurs liens avec la construction de l'identité, et l'importance des biais sociaux et de genre sont exclus du logiciel. Il y a donc un vrai risque de formatage dans le but d'aller vers l'orientation statistiquement la plus probable, laissant volontairement, peu de place à la découverte et à l'imprévisibilité du sujet.

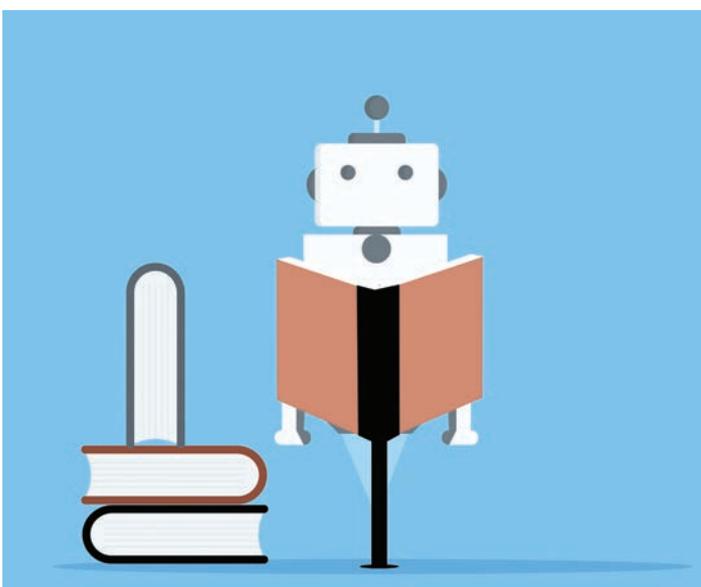
QU'EN EST-IL DE LA COMPLEXITÉ ET DE L'INTERSUBJECTIVITÉ ?

Dans cette approche, seul le modèle cognitif est pris en compte, uniquement basé sur une conception normative du bon comportement à adopter pour une adaptation maximale dans une logique d'appariement de profils. Objectif à atteindre par les élèves : appropriation de l'adéquation formation-emploi dont Lucie Tanguy a montré l'illusion depuis 1986 ! Plus que d'une éducation à l'orientation, dans tous ces dispositifs, il s'agit plutôt d'une privatisation « en douceur » et d'une éducation à une insertion réaliste !

C'est par leur approche globale des jeunes et le respect simultané de leur individualité que les Psy-ÉN prennent bien en compte les déterminismes sociaux, familiaux, etc. qui influent sur les choix, notamment d'orientation, dans une rencontre qui laisse place à la surprise. ▼

* Voir l'article sur le site du SNES-FSU : www.snes.edu/article/competences-a-sorienter-preferer-le-probable-au-possible/

Pour aller plus loin : r.snes.edu/avenirs



© pxhere.com

DES RÉFÉRENT·ES, EN VEUX-TU ? EN VOILÀ !

Le ministère de l'éducation nationale a une lubie : créer des référent-es à chaque problématique soulevée par l'actualité, ou par une nouvelle réforme.

RÉFÉRENT-ES EN TOUT !

De multiples référent-es existent à présent : décrochage scolaire, harcèlement, orientation, santé mentale, etc. Lors de sa dernière audience, le SNES-FSU a interrogé le ministère à ce sujet. Pour l'administration, cette fonction est « un outil » pour montrer que l'Éducation nationale se préoccupe de ces thématiques. Il est donc nécessaire de désigner des personnes qui auront en charge les questions de situation de harcèlement, de décrochage, la découverte des métiers, etc. au sein de l'établissement, afin de faire travailler les personnels ensemble. Les référent-es doivent mettre en place et coordonner des actions collectives de prévention après diagnostic et état des lieux. Ils et elles n'ont pas vocation à prendre en charge les élèves individuellement. Ils et elles sont également censé-es « rendre des

comptes » à l'administration sur le travail réalisé. On rentre là dans une logique assurantielle de vérification de protocole, permettant à l'État de se dédouaner de toute responsabilité en cas de problème.

Le SNES-FSU n'a pas la même lecture de la mise en place de ces multiples référent-es sur le terrain.

Tout d'abord, les missions

de chacun-e sont brouillées. En particulier, sur ces différentes thématiques, les Psy-ÉN sont en mesure d'apporter leur expertise et d'intervenir sur les situations qui en relèvent. Les formations « light » reçues par ces référent-es n'en font pas du jour au lendemain des expert-es. De plus, les situations d'élèves ou actions collectives requièrent des équipes pluriprofessionnelles complètes et suffisamment présentes pour travailler ensemble, se réunir, échanger. Ainsi chacun-e peut déployer ses missions respectives dans le respect et la reconnaissance de celles des autres personnels (Psy-ÉN, AS, infirmière, CPE, AESH, coordination MLDS, etc.).

UNE CONFUSION DES MISSIONS JUSQU'À LA PERTE DE SENS

Enfin, il semblerait que le ministère ait mal explicité les attentes envers ces référent-es qui n'ont pas vocation à prendre en charge les si-



tuations individuelles. Pourtant, ce que nous pouvons constater sur le terrain, c'est que des enseignant-es et autres personnels ayant endossé ce rôle se sentent investis d'une grande responsabilité, en prenant en charge les élèves qui relèvent de ces thématiques (santé mentale, décrochage scolaire, harcèlement, orientation...).

Pour le SNES-FSU, cela conduit à une grande confusion entre les missions des différents personnels, mais aussi à une perte d'efficacité dans la prise en charge des élèves. Ainsi, à l'adolescence les jeunes peuvent être traversé-es par de multiples questionnements qui peuvent croiser plusieurs thématiques : souffrance psychique, inquiétude concernant leur projet d'orientation. Elles et ils peuvent trouver une échappatoire en étant absent·e. Quelle pertinence y aurait-il à associer trois référent-es à la gestion de la situation de ces élèves alors que les Psy-ÉN sont compétent-es pour suivre ces situations et faire le lien avec leurs collègues : CPE, infirmière, AS ?

UNE VOLONTÉ D'AFFICHAGE

Pour le ministère, il est bien question d'un affichage, d'une communication mise en place pour montrer que l'Éducation nationale agit. Mais qu'en est-il de sa pertinence et de son efficacité ?

Il n'y a pour le moment aucune évaluation de ces dispositifs...

Le SNES-FSU demande l'abandon de ces référent-es. Les personnels doivent être en nombre suffisant pour exercer l'ensemble de leurs missions, et pour travailler efficacement ensemble. ▼

PEUT-ON INSCRIRE LE RÔLE DES PSY-ÉN DE SES FINALITÉS ÉDUCATIVES ?

Bien que le statut de 2017 et la circulaire nationale de mission définissent assez précisément le rôle des Psy-ÉN, les transformations radicales survenues dans le système éducatif depuis sept ans impactent fortement leur travail, leur place et leurs pratiques.

UN SYSTÈME ÉDUCATIF QUI REMET OUVERTEMENT EN CAUSE LA DÉMOCRATISATION SCOLAIRE

Les différentes réformes touchant l'ensemble du système éducatif consacrent un changement de paradigme des finalités assignées à l'École depuis plus de 50 ans. Non seulement l'École n'est plus considérée comme un levier important de l'accès aux savoirs, à la culture et à la citoyenneté de l'ensemble de la jeunesse, mais elle ne semble plus constituer un vecteur essentiel du développement économique et de l'insertion professionnelle.

QUELLE PLACE POUR LES PSY-ÉN DANS CE CONTEXTE ?

Le divorce patent entre des missions rédigées avec un logiciel visant plus d'égalité des chances en 2016-2017 et la politique éducative actuelle, basée sur le tri social, explique les difficultés de plus en plus importantes pour les Psy-ÉN :

- ▶ **Une vision univoque et neurocentrée des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation** qui oriente le travail des Psy-ÉN vers des dépistages précoces et un « adressage » à des spécialistes, le plus souvent libéraux.
- ▶ **Le primat d'une logique assurantielle à bas coûts**, qui voudrait faire croire que l'École maîtrise les dysfonctionnements que ses réformes produisent.
- ▶ **Les tentatives d'enrôlement des Psy-ÉN dans les actions de promotion de la santé** dont les fondements théoriques, très proches des modèles de la psychologie positive, interrogent.



© DR

- ▶ **L'introduction annoncée des compétences psycho-sociales** dans le socle commun, et la valorisation d'interventions dont les modèles psychologiques qui les soutiennent, sont pour le moins à approfondir.

QUELLES MARGES DE MANŒUVRE POUR TENIR UN POSITIONNEMENT DE PSYCHOLOGUE DANS L'ÉDUCATION NATIONALE ?

Il est clair que ces finalités éducatives sont aux antipodes des missions et de la déontologie des Psy-ÉN.

D'une part parce qu'elles et ils s'intéressent à la personne dans sa globalité, sans la découper en types de trouble, appelant chacun un « traitement » *ad hoc*.

LA COMPLEXITÉ DES SITUATIONS NÉCESSITE DE SORTIR D'UNE APPROCHE ESSENTIALISTE ET INDIVIDUELLE DES DIFFICULTÉS DES ÉLÈVES.

D'autre part parce que les psychologues ont aussi un rôle institutionnel qui vise à créer et entretenir un cadre propice au développement et aux échanges.

Pour les psychologues, l'institution n'est pas qu'un décor. Même si l'ensemble des psychologues

a des références communes, leurs missions et leurs pratiques s'inscrivent dans les finalités que porte l'institution. C'est aussi ce qui légitime leur intervention.

SUR QUOI S'APPUYER POUR TENIR LE CAP ?

- ▶ **Sur une approche plurielle des problématiques rencontrées** par les adolescent·es tant du point de vue des courants théoriques que des méthodes. La complexité des situations nécessite de sortir d'une approche essentialiste et individuelle des difficultés des élèves, pour prendre en compte la multiplicité des facteurs liés aux différentes formes de rapport aux savoirs, aux aléas du développement adolescent, aux relations intersubjectives avec les pairs et avec les adultes.

DANS L'ÉCOLE, INDÉPENDAMMENT

- ▶ **Sur le code de déontologie des psychologues et sur une réflexion éthique** qui amènent à questionner les dispositifs et les sollicitations pour y participer :
 - ▶ qui est à l'origine de la demande ?
 - ▶ quels modèles théoriques et quels dispositifs et protocoles sont proposés ?
 - ▶ quels sont les résultats de la recherche en psychologie sur la question ?
 - ▶ ces interventions sont-elles réservées à certaines catégories d'élèves ?
 - ▶ quelles marges de manœuvre reste-t-il pour conserver une liberté de penser, d'analyse et d'actions ?
- ▶ **Sur la réflexion collective entre Psy-ÉN et la légitimité qu'elle confère :**

Devant les sollicitations diverses dont les Psy-ÉN peuvent être l'objet, il est vital de préserver une réflexion collective sur les critères de qualité de notre travail.

Les transformations brutales imposées dans l'École, percutent de plein fouet les métiers, les repères et les pratiques. Imposer une protocolisation des manières de faire, empêcher toute transmission des acquis et histoire des métiers, multiplier les procédures d'évaluation visant la conformité des pratiques à des normes définies en dehors de l'avis des professionnels, tout ceci empêche la réflexion collective et « *dévitale les ressorts les plus vivants des processus de liaisons et de penser qui irriguent*

LE CADRE SYNDICAL EST UN EXCELLENT ESPACE POUR DÉPLOYER NOS MANIÈRES DE PENSER ET D'AGIR.

de plein fouet les métiers, les repères et les pratiques. Imposer une protocolisation des manières de faire, empêcher toute transmission des acquis et histoire des métiers, multiplier les procédures d'évaluation visant la conformité des pratiques à



le travail d'équipe »* - au risque de la perte de sens du travail, et de la montée des tensions.

C'est grâce aux échanges entre Psy-ÉN et avec les membres des équipes que nous trouverons les ressources et la détermination pour affirmer la spécificité de notre métier et de nos interventions. Le cadre syndical est un excellent espace pour déployer nos manières de penser et d'agir en toute liberté et indépendance. Renforçons-le ! ▼

* Christophe Bittolo « *Le travail en équipe* », intervention au colloque des psychologues de la FSU, juin 2019.

Pour aller plus loin : r.snes.edu/roledespsyen



DISPARITION DE RÉGIS OUVRIER-BONNAZ

Notre camarade Régis Ouvrier-Bonnaiz nous a quittés brutalement cet été, à la suite d'une maladie foudroyante. Conseiller d'orientation, puis directeur de CIO, il fut aussi enseignant à l'INETOP à partir des années 2000.

Ses travaux sur l'histoire de l'orientation et du travail sont éminemment reconnus et ont donné lieu à des ouvrages importants. L'un de ses écrits sur la découverte des activités professionnelles est une démonstration de ce que recouvre véritablement l'exercice des métiers, et leur complexité du point de vue psychologique. En s'appuyant sur les travaux de Wallon, de Vygotski et de la clinique de l'activité, son approche culturaliste de l'orientation est

un apport majeur pour aborder avec les enseignant-es la découverte des métiers, en lien avec les programmes disciplinaires. Ces dernières années, il s'était particulièrement investi dans les travaux du Groupe de recherche et d'étude sur l'histoire du travail et de l'orientation (GRESHTO), dont il était l'animateur*. D'une grande culture et d'une grande intelligence, Régis est toujours resté fidèle à ses engagements. Bienveillant et ouvert aux autres, il s'employait constamment à mettre les idées comme les personnes en lien et en dialogue. Il incarnait l'image de l'honnête homme, discret et humaniste. Nous perdons une grande figure de la profession qui va beaucoup nous manquer. Nos pensées les plus chaleureuses vont à son épouse et à ses enfants. ▼

* Les camarades pourront lire les hommages rendus par les membres du GRESHTO <https://grestho.wixsite.com/seminaire>

RESPONSABILITÉ, DÉONTOLOGIE ET RÉSISTANCE COLLECTIVE

Depuis le ministère Blanquer, les termes de « loyauté » et de « devoir de réserve » sont brandis pour stopper toute velléité d'expression de désaccord ou de mise en cause de la politique éducative.

LES ÉVOLUTIONS HISTORIQUES DU STATUT

Après un premier statut général des fonctionnaires en 1941 sous Vichy, puis celui de 1946, la loi Le Pors de 1983 transforme le rapport d'obéissance des fonctionnaires à leur administration, en un équilibre de droits et devoirs, basés avant tout sur l'intérêt général¹, même si dans certains cas les instructions peuvent ne pas être respectées².

La loi de 2016 introduit la déontologie dans le statut des fonctionnaires en détaillant les qualités attendues chez tout fonctionnaire : dignité, impartialité, intégrité, probité, neutralité et laïcité. C'est l'exemplarité du fonctionnaire qui devient exigible. Selon Paul Devin¹, il s'agit d'un glissement de qualités garanties par l'intérêt général et le statut collectif, ce que reprend la loi Blanquer en 2019 dans son article premier.

Or, l'article 6 de la loi de 1983 garantit toujours la possibilité de faire état de ses opinions. L'obligation de réserve n'empêche pas la critique respectueusement formulée.

QUELLES SONT LES OBLIGATIONS DU FONCTIONNAIRE AUJOURD'HUI ?

- ▶ Le secret professionnel, conformément au code pénal (article 226-13)
- ▶ L'obligation de discrétion professionnelle définie par la loi Le Pors, pour tous les faits, informations ou documents dont les fonctionnaires ont connaissance dans l'exercice de leurs fonctions. Cette discrétion professionnelle est bien entendue levée lorsqu'il s'agit de crimes ou délits. (Article 40 du code de procédure pénale).



© DR

- ▶ Les notions de probité et d'intégrité interdisent à l'agent de tirer un profit personnel de l'exercice de ses fonctions.
- ▶ Les règles visant à prévenir et faire cesser les conflits d'intérêts et à encadrer le cumul ont été renforcées

QUELS RAPPORTS AVEC LA DÉONTOLOGIE DU PSYCHOLOGUE ?

Le code de déontologie des psychologues fait appel à la réflexion collective de la profession sur les conduites à tenir en fonction de la complexité des situations et de la position du psychologue.

Un certain nombre de dispositions présentes dans le statut des fonctionnaires figurent dans le code de déontologie des psychologues :

LE CODE DE DÉONTOLOGIE DES PSYCHOLOGUES PERMET DE NE PAS SE LAISSER IMPOSER DE « BONNE PRATIQUES ».

le respect du secret professionnel (principe 2 et article 7), l'intégrité et la probité (principe 3), l'impartialité/neutralité (article 5),

Mais le code comporte également des principes qui pourraient être en contradiction avec certaines interprétations actuelles des prétendues obligations des fonctionnaires, comme l'imposition de « bonnes

pratiques » ou de protocoles, contraire au principe 5 du code.

Rappelons que « *Le code de déontologie repose sur une réflexion éthique et une capacité de discernement* ».

Ces tentatives d'intimidation sont non seulement contraires à nos missions et au code de déontologie mais également à notre conception d'une école qui émancipe, refuse l'enfermement des destins dans des déterminismes sociaux ou de genre, et favorise le développement harmonieux de la personnalité.

Fort-es de ces critères de métier, appuyons-nous sur le travail collectif pour résister. ▼

1. Paul Devin, « Le fonctionnaire et la déontologie : éthique ou management ? » intervention au colloque des psychologues de la FSU, 25 novembre 2021

2. Les ordres manifestement illégaux ou susceptibles de troubler l'intérêt public peuvent ne pas être suivis

Pour aller plus loin : r.snes.edu/psyenloyaute



REVALORISER ENCORE ET TOUJOURS, UNE URGENCE !

La question du recrutement et de la reconnaissance professionnelle sont liées aux rémunérations. Le SNES-FSU est dans la bataille pour la revalorisation des salaires.

Les Psy-ÉN, comme les CPE et enseignant-es ont bénéficié des mêmes revalorisations annoncées en 2023 dans le cadre du Socle et du Pacte. Ainsi en janvier 2024, les indemnités de fonction des Psy-ÉN EDO ont été revalorisées, ce qui répond à un engagement du ministère depuis 2017 à la suite de la création du corps commun des Psy-ÉN. Si ce rattrapage était attendu et salué, on ne peut s'en

CE SONT LES SALAIRES QU'IL FAUT AUGMENTER !

ne permet pas de rattraper les pertes de pouvoir d'achat subies depuis de longues années par les fonctionnaires et assimilés. Ce sont les salaires qu'il faut augmenter !

satisfaire complètement. Tout d'abord il ne s'agit pas d'un traitement indiciaire, et il ne sera donc pas pris en compte dans le calcul des pensions. D'autre part, cette augmentation des indemnités de fonction pour tous les personnels – ou presque –

De plus, cette revalorisation ne concerne pas les Psy-ÉN travaillant dans les SAIO ou à l'ONISEP. Il nous faut l'obtenir. L'administration ne peut ignorer le rôle essentiel des DCIO pour maintenir le service public et le collectif de travail. Elles et ils doivent être reconnus et revalorisés (augmentation de la NBI et indemnités de charges administratives).

Le SNES-FSU conteste toujours le traitement qui est opéré concernant les indemnités REP et REP+ suite au décret de décembre 2022. Certains rectorats ont une interprétation très restrictive du « travail effectif » en établissement, ce qui leur permet de ne verser qu'une partie de l'indemnité REP/REP+, ce qui crée des inégalités de traitement.

Il n'est pas acceptable que sous couvert d'économies de bouts de chandelle, les frais de déplacement et les budgets des CIO soient réduits, empêchant l'exercice des missions. ▼

QUI DÉCIDE DES MISSIONS ET DE LA PLACE DES PSY-ÉN DANS L'ÉCOLE ?

Alors que le statut des Psy-ÉN et leur circulaire de mission sont clairs et récents, tout se passe comme si le ministère de l'Éducation nationale était muré dans un silence assourdissant alors que de nombreux rapports sont parus sur le sujet.

D'origine parlementaire ou émanant de l'inspection générale, plusieurs projets produisent des recommandations sur le devenir des Psy-ÉN. Derniers en date : l'organisation de la première année d'études supérieures, les compétences psycho-sociales en lycée professionnel¹ et la découverte des métiers au collège².

DES CARACTÉRISTIQUES COMMUNES

Les organisations représentatives des Psy-ÉN n'ont pas été consultées, ce qui n'échappera à personne à la lecture de ces écrits, en particulier en ce qui concerne la découverte professionnelle. En effet, le ministère ignore délibérément des décennies de recherche sur l'élaboration des projets d'avenir à l'adolescence, et mise tout sur l'information et la priorité à l'insertion professionnelle.

Pendant ce temps, le ministère ne semble pas se préoccuper de la situation des Psy-ÉN, ne connaît pas le nombre de postes vacants, évite soigneusement la question de la revalorisation, et minore la

SE BATTRE POUR UNE REVALORISATION ET UN MÉTIER QUI AIT DU SENS.

difficulté des conditions d'exercice sur le terrain. C'est en tous cas ce que le SNES-FSU et la FSU-SNUipp ont pu constater lors de la dernière audience, suite à la mobilisation du 6 juin dernier. Le ministère peut compter sur la FSU pour lui rappeler la détermination

des Psy-ÉN et de ses représentant-es pour défendre leur statut, leurs missions, et se battre pour une revalorisation et un métier qui ait du sens ! ▼

1. : <https://www.education.gouv.fr/les-competences-psycho-sociales-en-lycee-professionnel-414657>

2. : <https://www.education.gouv.fr/la-decouverte-des-metiers-au-college-414582>

DES RESSOURCES POUR DÉFENDRE NOTRE CONCEPTION DU MÉTIER !

Les Psy-ÉN du SNES-FSU et de la FSU-SNUipp étaient en nombre pour participer aux journées d'études des Psy-ÉN organisées par nos deux organisations.

Les 27 et 28 juin derniers, se sont tenues les journées d'études annuelles des Psy-ÉN de la FSU, qui ont réuni plus de 300 collègues des premier et second degrés. Le thème « Grandir en temps de crise » résonnait de manière toute particulière, avant les élections législatives, face aux menaces contre les valeurs fondatrices de notre société.

LES CHOIX GOUVERNEMENTAUX DOIVENT ÊTRE ABANDONNÉS

Ils sont porteurs d'exclusion, de mise à l'écart de toute une partie de la jeunesse des savoirs et de la culture. On connaît en effet déjà les dérives produites depuis sept ans par cette politique qui n'a cessé d'instituer des barrages pour l'accès à l'enseignement supérieur, puis pour l'accès au lycée, enfin par le tri précoce des élèves dès la Sixième !

En effet, comment le développement psychologique et social des enfants et adolescent·es ne serait-il pas entravé par ces mesures qui cherchent à maintenir tous les enfants d'origine populaire à une place subalterne dans la société ?

Comment les professionnels de l'École pourraient-ils travailler sereinement dans un contexte niant la minorité et le caractère imprévisible et fragile du développement des enfants et adolescent·es ? Comment accepter une instrumentalisation de la psychologie qui empêcherait les Psy-ÉN de faire leur métier et de respecter leur code de déontologie ?



© DR

Ont contribué à ce supplément : François Bertaud, Anna Buccieri, Géraldine Duriez, Roland Gayet, Isabelle Ledigarcher, Catherine Remermier, Emmeline Rogier, Aude Rome, Corine Tissier et Sophie Verdier

LA RÉFLEXION COLLECTIVE EST UNE FORCE

Les apports des chercheurs et chercheuses ainsi que les débats ont permis de mettre en lumière la faible légitimité scientifique de ces trop nombreux « protocoles » validés par les tenants d'une approche univoque, scientiste, mais totalement coupée de la recherche en sciences humaines. Chercheurs, chercheuses et Psy-ÉN ont également souligné le paradoxe, voire le cynisme, à penser tout à la fois, l'éducation dans le registre de la punition et de l'exclusion, et à promouvoir une idéologie du « bien-être » portée par un usage compassionnel de certains courants de la psychologie, dans une logique d'acceptation aveugle et de renoncement.

CES ÉCHANGES ONT PERMIS DE TRACER DES PISTES POUR AGIR, POUR PORTER RÉSOLUMENT NOS CRITÈRES DE QUALITÉ DU TRAVAIL.

Ces échanges ont permis de tracer des pistes pour agir, pour porter résolument nos critères de qualité du travail, pour restaurer l'expérience du collectif et de la force qu'il représente.

Ils sont précieux pour aborder une rentrée qui sera nécessairement sous tension et pleine d'imprévis. Le SNES-FSU et la FSU-SNUipp seront vigilants et déterminés pour préserver les missions, le statut et les conditions de travail du corps unique. C'est le sens de l'appel lancé à la fin des travaux de nos journées d'études, qui reste totalement d'actualité. ▼

Pour aller plus loin : r.snes.edu/appelpsyensfu2024



SYNDIQUEZ-VOUS



L'Université Syndicaliste, pages spéciales de L'US #849 du 21 septembre 2024, le journal du Syndicat national des enseignements de second degré (FSU) : 46, avenue de l'Yvy, 75647 Paris Cedex 13 - Directeur de la publication : Gwénaél Le Paih (gwenael.le-paih@snes.edu) - Coordination pour L'US Sandrine Charrier - Imprimerie R.A.S., 6 Avenue de Tissonvilliers, 95400 Villiers-le-Bel - N° CPPAP : 0129 S 06386 - ISSN N° : 0751-5839 - N° agrément Belgique : P929187 - Dépôt légal à parution